

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'APPROBATION -

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la modification n° 1 du PLU du Mesnil-en-Thelle :

- Pièce 5a : Règlement écrit
- Pièce 5c : Règlement graphique – Plan de découpage en zone « Bourg » 1/2000^{ème}
- Pièce 5e : Emplacements réservés

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 12 juin 2012 et modifié de façon simplifiée le 18 février 2014 n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.